



## Maintien ARE après 62 ans

-----  
Par emilie57

Bonjour,

Voici ma situation. J'ai 63 ans 1/2, je suis indemnisée par pôle emploi depuis plus d'un an. J'ai demandé le maintien de mes ARE jusqu'au taux plein de ma retraite à 67 ans. Je remplis toutes les conditions, mais pole emploi refuse car je n'étais pas indemnisée depuis 365 jours à 62 ans mais à 63 1/2. Or les textes de l'UNEDIC disent :

? vous êtes âgé d'au moins 62 ans ;

? vous êtes indemnisé depuis au moins un an ;

ou ailleurs : Les demandeurs d'emploi âgés de 62 ans ou plus...

Il est bien dit 62 ans ou plus, mais jamais à 62 ans. En effet j'ai été inscrite à pole emploi à 61 ans 1/2 (1957).

merci de vos réponses